



Brevet de Moniteur de Football en apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)



FICHE PEDAGOGIQUE

Volume Horaire : 507 heures 30 minimum

Public concerné	Educateur – Educatrice de club de niveau départemental chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif-éducatif et associatif.				
Objectifs	<p>Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité, dans le cadre associatif, au sein des clubs de football ou structures affiliés à la FFF ou à une association membre de la FIFA. Il exerce son métier en cohérence avec les valeurs, orientations et cadre réglementaire de la FFF. Il répond des fonctions liées à l'environnement et aux structures ou secteurs du club dans lequel il est amené à intervenir. Il est en capacité de :</p> <p>Moniteur de football – Mention « Enfants-Jeunes » :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U6 à U13, en sécurité• Mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U14 à U19, en sécurité• Contribuer au projet d'un club ou d'une structure de football, en sécurité <p>Moniteur de football – Mention « Jeunes-Adultes »</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U14 à U19, en sécurité• Mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics seniors, en sécurité• Contribuer au projet d'un club ou d'une structure de football, en sécurité				
Pré-requis	<table border="1"><tr><td data-bbox="280 1052 357 1223">Entrée en Formation</td><td data-bbox="392 1052 1492 1223">Le candidat doit au moment de son entrée en formation lors du positionnement :<ul style="list-style-type: none">○ Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus○ Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,○ Être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),</td></tr><tr><td data-bbox="280 1223 357 1505">Certification finale</td><td data-bbox="392 1223 1492 1505">Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :<ul style="list-style-type: none">○ Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus,○ Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,○ Être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football,○ Avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle par le responsable pédagogique, sur la base des comptes rendus de visite du tuteur.</td></tr></table>	Entrée en Formation	Le candidat doit au moment de son entrée en formation lors du positionnement : <ul style="list-style-type: none">○ Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus○ Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,○ Être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),	Certification finale	Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale : <ul style="list-style-type: none">○ Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus,○ Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,○ Être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football,○ Avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle par le responsable pédagogique, sur la base des comptes rendus de visite du tuteur.
Entrée en Formation	Le candidat doit au moment de son entrée en formation lors du positionnement : <ul style="list-style-type: none">○ Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus○ Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,○ Être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),				
Certification finale	Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale : <ul style="list-style-type: none">○ Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus,○ Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,○ Être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football,○ Avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle par le responsable pédagogique, sur la base des comptes rendus de visite du tuteur.				



Brevet de Moniteur de Football en apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)



Programme

La formation au TFP de Moniteur de Football se compose :

- Du Bloc 1, du Bloc 2 et du Bloc 4 et d'un stage pratique de mise en situation professionnelle pour la mention Enfants/Jeunes
- Du Bloc 2, du Bloc 3 et du Bloc 4 et d'un stage pratique de mise en situation professionnelle pour la mention Jeunes/Adultes
- Du Bloc 1, du Bloc 2, du Bloc 3 et du Bloc 4 et d'un stage pratique de mise en situation professionnelle pour les deux Mentions Enfants/Jeunes et Jeunes/Adultes

Le stagiaire en apprentissage suit l'une ou les deux mentions du TFP de Moniteur de Football.

- Bloc 1 : Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U6 à U13 en sécurité ;
- Bloc 2 : Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U14 à U19 en sécurité ;
- Bloc 3 : Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics seniors en sécurité ;
- Bloc 4 : Être capable de participer au projet et à la vie associative d'une structure de football en sécurité.

M. S. P.

Mise en Situation Professionnelle : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 210 au sein d'un club ou d'une structure de football (150h d'animation, d'initiation ou d'entraînement ; 60 heures de projet club) validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Cette **Mise en Situation Professionnelle**, consiste à entraîner tout au long de la saison (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entraînement) une équipe de football à 4, 5, 8 ou 11 ou Futsal jeunes ou seniors, féminin ou masculin.

Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, clés USB, Claroline Connect)
- Plate-forme de formation à distance (Claroline Connect)
- Examen final